

Saint-Aunès, le 14 décembre 2009

«V. Malavielle/G. Brès»

R É U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L
1 4 D É C E M B R E 2 0 0 9
C O M P T E R E N D U D E S É A N C E

Le quatorze décembre deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents

A. AMASIO, A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD,
V. CARBONELL, H. CRISTAU, M. DUFOUR, C. FAUCONNIER,
G. GRABIEL, J. HELSEN, A. HUGUES, M-L. MALATERRE,
B. MEYNIER, M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR,
P. SEGURA, F. THOMAS, J-L. VALETTE, P. VANDROUX.

Absent excusé :

E. VERDELHAN a donné pouvoir à F. THOMAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 19 octobre 2009

Florence THOMAS est nommée Secrétaire de séance.



SCOLAIRE & SOCIAL
Marie-Françoise BA

SCOLAIRE

COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ÉCOLES

➤ **Conseil d'école maternelle du 12 novembre 2009.**

- Fêtes de Noël : Mardi 15 Décembre spectacle : « Cet Ours là »,
 - Jeudi 17 Décembre : goûter de Noël
 - Vendredi 18 Décembre : visite du Père Noël, arrivée en calèche et distribution des cadeaux.
- Ces trois manifestations sont financées par la Mairie.

A l'occasion des fêtes une fresque sera dessinée par les enfants des quatre classes sur le panneau du hall de la maternelle.

Sorties : elles seront programmées pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre et sont définies par le projet d'école, ou le projet de classe qui sera développé lors du prochain conseil d'école.

Certaines animations ou sorties ont déjà eu lieu :

- séance de cinéma mardi 10 Novembre : « Le petit panda » à la salle polyvalente,
- visite des quatre classes de maternelle à l'exposition avicole au foyer le vendredi 27 Novembre,
- animation sur les accidents domestiques pour les moyennes sections le lundi 14 Décembre 2009,

D'autres animations sont prévues :

- galettes des rois vendredi 15 Janvier 2010,
- carnaval vendredi 12 Février 2010,
- kermesse vendredi 18 Juin 2010.

Madame VADÉ adresse ses remerciements pour tous les travaux effectués à l'école durant l'été.

Pour le Plan de Prévention de Mise en Sécurité [P.P.M.S.] la demande de mise en conformité pour l'évacuation incendie est renouvelée , un devis est en cours.

Il devient urgent de mettre en pelouse l'espace contigu à l'aire de jeux et de mettre des rondins pour empêcher la terre de se répandre sur le sol.

Il avait été demandé de protéger du soleil les classes de Mesdames FRONTORI et CAILLIER, (voir pour planter un arbre ou éventuellement une avancée comme à l'Espace Robert BASSAGET).

La demande d'une douche dans les sanitaires est renouvelée.

➤ **Conseil d'école primaire du 13 novembre 2009.**

Le projet « Chorale » est renouvelé pour toutes les classes. Cette année tous les élèves du cycle 3 sont invités à se joindre aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre (CE2, CM1, CM2).



Pour la classe de CE2 ,le projet autour des pratiques du cirque avec le concours de l'école de cirque ZÉPÉTRA aura lieu sur quatre jours, deux à l'école et deux à l'école du cirque.

Pour le CM2, projet de création d'un livre interactif grâce à l'utilisation d'un logiciel spécifique. Ce projet se mènera sur l'année.

A l'étude actuellement :

- une classe de découverte pour Madame D'ARCO et des classes de courts séjours sur deux jours pour 2 ou 3 classes.
- Trois classes de cycle 3 participeront à l'école de voile.
- Une sensibilisation au tennis est envisagée comme l'année dernière.
- Le prix des Incorruptibles est déjà lancé dans 6 classes en partenariat avec la médiathèque.
- Le prix Chronos : projet de lecture intergénérationnelle enfants/seniors se met en place dans la classe de Monsieur JAFFRÉ.
- Trois parutions sont prévues pour le « Petit Stylophile » [journal réalisé par les enfants].
- L'éducation physique est dispensée par un éducateur sportif du S.I.VO.M. pour toutes les classes.
- L'intervention de Monsieur Luc MAILHÉ, Policier Municipal, est à nouveau sollicitée pour la prévention routière.
- Informatique à l'école : chaque classe gère son créneau informatique et remplit avec ses élèves le Brevet B21 qui en fin de CM2 est joint au dossier d'entrée en 6^{ème}.
- Conseil d'enfants : les nouveaux délégués ont été élus (définition des règles qui doivent être observées pendant les récré, dans les toilettes, gestion de la malle de jeux à l'interclasse...)
- Vendredi 18 Décembre spectacle de Noël et goûter.
- Restaurant scolaire scolaire : deux services ont été mis en place depuis le 9 Novembre (réduction du bruit).
- P.P.M.S. : Plan de Prévention de Mise en Sécurité : la puissance sonore des sirènes est fortement réduite dans les classes de Mesdames D'ARCO et PINET quand les portes de classes sont fermées. Un devis est également en cours pour amélioration.
- Etudier également une protection du soleil pour la classe de Madame MARTEL.
- La demande de plantations devant le bureau de la directrice est en cours de devis.
- Madame MARTEL formule des remerciements pour les travaux réalisés et plus particulièrement pour les travaux effectués par Fabrice MALLET qui fait toujours un travail soigné.

SOCIAL

Lors de la réunion de la Commission des Affaires Sociales, les membres de la Commission avaient émis le vœu de faire connaître un peu plus les services du S.I.VO.M. ; c'est chose faite, un dépliant ainsi qu'une info sur le « NOVABUS » seront joints aux boîtes de chocolats.

Les boîtes étant distribuées aux personnes de plus de 70 ans, il faudrait cibler les personnes de plus de 60 ans et rajouter ces infos avec le bulletin municipal.



Madame Marie-Françoise BA, 1^{ère} Adjoint, remercie ses collègues de la commission sociale et même hors commission pour l'aide apportée au pliage des boîtes de chocolats.

Un appartement social s'est libéré. Bien que l'attribution ne soit pas du contingent Mairie mais du contingent Conseil Général. Madame Marie-Françoise BA, a assisté à la commission ce qui a permis de positionner une personne de St-Aunès en seconde candidature. La personne du Conseil Général ayant refusé l'appartement, celui-ci a été attribué au candidat de St-Aunès.

FINANCES
Henri CRISTAU

I - SUBVENTION POUR RÉFECTION DE FAÇADES

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, rappelle que le Conseil Municipal a confirmé, par délibération du 09 mars 2009, sa volonté de poursuivre la politique d'embellissement des bâtisses du village ancien, dans le secteur du P.L.U. zone U1, pour les façades et clôtures définies à conserver.

Dans ce cadre, Madame MONIQUET a présenté une demande de subvention pour le ravalement de la façade de son immeuble situé rue de la Chicane. La facture s'élève à 16.584,60 € T.T.C. ouvrant la possibilité de subvention de 25 % pour un montant plafonné de travaux de 15.000 €, soit 3.750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 3.750 € pour les travaux de réfection de façade.

II - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 6

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que l'état d'exécution du Budget 2009 nécessite une modification des inscriptions budgétaires du B.P. 2009 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées



SPORTS - LOISIRS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE

Pierre SÉGURA

I - PROGRAMME DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE .

Monsieur Pierre SEGURA, Adjoint aux Sports, Loisirs, Associations, Jeunesse, présente le programme des festivités sur la Commune pour les festivités de fin d'année 2009/2010 :

2009

- mercredi 16 décembre : repas des aînés à la Salle Polyvalente,
- jeudi 17 décembre : soirée élus/personnel à la Mairie - 19 h,
- vendredi 18 décembre : spectacle enfants à la Salle Polyvalente - 20 h,
- vendredi 18 décembre : goûter de Noël Gallia à 18 h à l'espace Robert BASSAGET,
- mardi 22 décembre : cinéma à la Salle Polyvalente,
- jeudi 24 décembre : tournée du Père Noël,
- dimanche 27 décembre : lote paroisse au Foyer,
- jeudi 31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre à la Salle Polyvalente [Les Dansaires],

2010

- samedi 09 janvier : vœux à la population [Salle Polyvalente],
- mardi 12 janvier : cinéma [Salle Polyvalente],
- samedi 16 janvier / dimanche 17 janvier : Fête de la Sainte-Agnès, établie et organisée par le Club Taurin.
- samedi 23 janvier : repas du taureau.

II- SUBVENTION FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE.

Monsieur Pierre SEGURA, Adjoint aux Sports, Loisirs, Associations, Jeunesse, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.150 € pour l'organisation des festivités de fin d'année [spectacle - animations dans les rues].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 1.150 € à l'association « Loisirs et Culture ».

URBANISME

Alain AQUILINA

I - MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME [P.L.U.].

Monsieur Alain AQUILINA rapporte que l'enquête publique a porté sur la modification présentée à plusieurs reprises au Conseil Municipal concernant :

1°) Sur la zone AUZ :

- La création d'une zone AUZe pour permettre la réalisation d'un projet de plate forme logistique de grande importance. Les constructions sur ce secteur AUZe bénéficieraient d'une hauteur pouvant se porter jusqu'à 14 mètres, supérieurs au 12 mètres initiaux.
- Une nouvelle réglementation concernant les stationnements qui serait fixée en fonction de l'activité et non plus de la surface des bâtiments.
- Une modification de l'amendement DUPONT réduisant la zone inconstructible de 100 mètres à 50 mètres depuis l'autoroute A.9.



2°) Sur le secteur agricole A1 :

Classement d'une parcelle de terrain sise en zone A1 en secteur A2 car une omission a été commise au niveau de l'élaboration initiale du P.L.U., un bâtiment agricole y étant déjà implanté.

Ces modifications sont en cohérence avec les grandes orientations du Plan d'Aménagement du

Développement Durable [P.A.D.D]. et du Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale [S.C.O.T.] et ont déjà reçu l'avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de l'Or [C.C.P.O] et de la Chambre de Commerce et d'Industrie] C.C.I.

Suite à l'arrêté du 27 octobre 2009 ordonnant l'enquête publique, Monsieur Bernard BRUN a été désigné par le Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroule du 18 novembre au 19 décembre 2009. Les conclusions du Commissaire Enquêteur devraient être transmises avant le 15 janvier 2010.

II - ENQUÊTE PUBLIQUE « ORCHESTRA » - AVIS.

Le Préfet de l'Hérault a diligencé une enquête publique en vue d'autoriser l'exploitation d'une plate forme logistique par la Société ORCHESTRA sur une surface de 24.000 m². Cette enquête s'est déroulée du 05 octobre au 06 novembre 2009. Monsieur Germain LOPEZ a été désigné comme Commissaire Enquêteur ; ses conclusions devraient être formulées avant la fin de l'année.

Dans le cadre de la deuxième partie du projet, l'installation d'un espace commercial, lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage de l'Ecoparc, une galerie marchande nous a été proposée, avec des enseignes modifiant le dossier initial.

Certaines enseignes proposées seraient concurrentes des enseignes déjà implantées sur la zone. Une réunion au Conseil Général, suivie d'une réunion avec Monsieur MESTRE, Président Directeur Général d'Orchestra, sera programmée très prochainement.

III -ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION . [P.P.R.I.].

Comme suite à l'annulation du P.P.R.I. établi par la Direction Départementale de l'Équipement et à la nouvelle présentation de ce document, une enquête d'utilité publique a été lancée par le Préfet de l'Hérault sur les communes concernées ; elle se déroulera du 21 décembre 2009 AU 28 JANVIER 2010 en Mairie de Saint-Aunès.

Monsieur Bernard BOULLET a été désigné comme Commissaire Enquêteur. Ce projet de P.P.R.I. a d'ailleurs été soumis lors d'un dernier Conseil Municipal et reçu un avis favorable de notre commune ; il détermine sur les zones initialement classées en zones inondables, 3 types de zone :

- une zone d'aléa fort,
- une zone d'aléa modéré,
- une zone d'aléa résiduel.



IV - ZONE AUF VALLAT DU PRUNIER.

Comme suite au blocage par les propriétaires par leur refus de vendre leur terrain non aménagé au prix de 35 €, indemnité de réemploi comprise, sur la Z.A.C. des Châtaigniers, des contacts ont été pris avec les propriétaires des terrains situés sur la zone AUf, le prix annoncé identique au prix proposé sur la Z.A.C. des Châtaigniers, pourrait leur convenir. Une partie pourrait être payée en dation, après définition précise d'un programme. Cette étude est menée en collaboration avec la S.E.M. A.C.M.E.O., le Cabinet GARCIA DIAZ.

V - DIVERS.

- **Exhaussements de Doscares** : Le Parquet de Montpellier a transmis le dossier à la Gendarmerie pour enquête.

VI - S.C.O.T. DU PAYS DE L'OR.

Lors de la réunion de présentation du débat d'orientation générale, nous avons formulé des observations à retenir sur le document :

➤ Tout d'abord les prévisions d'évolution de la population sont bien supérieures aux objectifs municipaux.

➤ Sur le secteur des voiries structurantes, nous avons demandé l'inscription :

- d'une liaison - Saint-Aunès / Parc d'activités Mauguio,

- d'une liaison - Saint-Aunès / Sablassou.

➤ Nous avons également évoqué le souhait de définir, dans le cadre du S.C.O.T., des pôles d'implantation de réalisation intercommunale [maison de retraite / maison du terroir].

Nous veillerons à ce que ces observations soient intégrées dans le document définitif.

VII - TRANSFORMATION DE LA S.E.M. A.C.M.É.O. EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (S.P.L.A.) - Souscription au capital - désignation du représentant de la Commune - approbation des statuts.

Monsieur Alain AQUILINA rapporteur expose les raisons qui ont conduit la Commune à souscrire au capital de la S.P.L.A. « l'Or Aménagement ».

Exposé des motifs

La Sem ACMEO est une société d'économie mixte locale d'aménagement créée en 1990 et aujourd'hui un actionariat réparti entre les collectivités à près de 83% et le collège privé à 17%.

Ses activités sont exclusivement tournées vers les collectivités actionnaires dont elle met en œuvre les opérations d'aménagement.

Ses domaines d'intervention sont l'assistance à maîtrise d'ouvrage en conduite d'opérations et pour l'assistance technique, la concession d'aménagement surtout dans le cadre de réalisation de ZAC ; elle est donc intervenue pour des aménagements de ZAC, pour des réhabilitations de bâtiments, des lotissements.



Depuis 2006, les S.E.M. d'Aménagement doivent faire l'objet d'une mise en concurrence pour travailler pour les collectivités (loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement et le décret n°2006-959 du 31 juillet 2006).

Cela impose donc aux collectivités et aux S.E.M. concernées de respecter des procédures réglementaires qui peuvent se révéler lourdes à la fois en termes de temps et en termes de complexité juridique voire engendrer une forme d'insécurité juridique liée à d'éventuelles erreurs dans la mise en œuvre desdites procédures.

La loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement codifié à l'article L.327-1 du Code de l'Urbanisme a créé la possibilité de mettre en place de nouvelles structures, les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (S.P.L.A) dans la perspective de rendre possible en droit français l'existence de sociétés répondant aux critères du in-house défini par le droit communautaire : il y a exonération de mise en concurrence lorsque l'outil créé est détenu exclusivement par les collectivités qui exercent sur lui un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et à la condition qu'il travaille exclusivement pour elles.

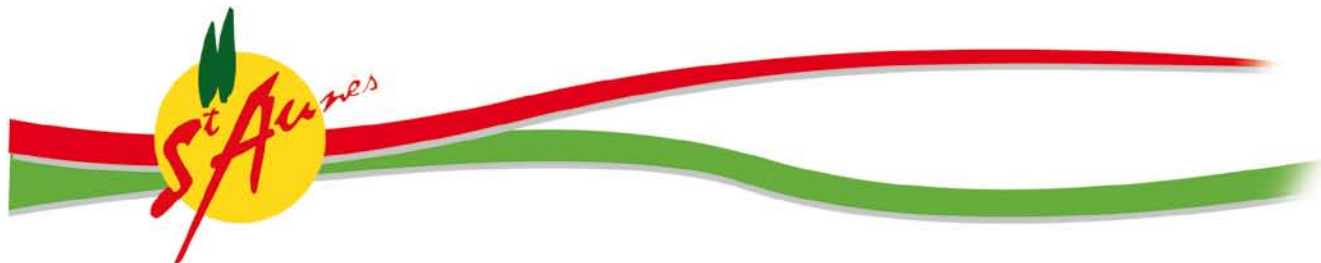
Cette situation est de fait celle de la S.E.M. ACMEO puisqu'elle ne travaille que pour les collectivités. Sa transformation en S.P.L.A permet donc d'acter cette situation de fait et surtout de sécuriser les actes juridiques lui permettant de travailler pour ses actionnaires en simplifiant les rapports contractuels entre les structures.

De plus, l'importance de certaines opérations implique un renforcement de la maîtrise de l'aménagement réalisé et la mise en œuvre d'une S.P.L.A permet ce contrôle en renforçant le rôle des collectivités dans ces opérations.

Cette évolution permettra à chaque collectivité actionnaire présente au capital de la S.P.L.A de bénéficier si elle le souhaite, du régime in-house pour la passation de ses contrats.

L'actionnariat de la S.P.L.A sera le suivant :

S.P.L.A			
Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre d'administrateurs
Communauté de Communes du Pays de l'Or	10710	51,00%	9
Commune de Mauguio	7674	36,54%	6
Département de l'Hérault	1470	7,00%	1
Communauté d'Agglomération de Montpellier	750	3,57%	1
Commune de Candillargues	66	0,31%	} 1
Commune de Lansargues	66	0,31%	
Commune de la Grande Motte	66	0,31%	
Commune de Mudaison	66	0,31%	
Commune de Palavas	66	0,31%	
Commune de Saint-Aunès	66	0,31%	
TOTAL	21 000	100%	18



Le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres, au prorata du capital détenu, les 6 nouveaux actionnaires détenant un poste d'administrateur.

Par ailleurs, chaque actionnaire est représenté aux Assemblées Générales par un délégué.

Puis le Conseil Municipal:

1 - Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SEM-ACMEO, propose à l'occasion de la transformation de la SEM-ACMEO en Société Publique Locale d'Aménagement d'acquérir 66 actions de la S.P.L.A. « l'Or Aménagement » au prix unitaire de 48 € (valeur sur la base de la situation intermédiaires des comptes au 16/10/2009) soit un montant total de 3 168 € à la commune de Mauguio.

A ce titre, vise les dispositions de l'article 1042-11 du Code Général des Impôts aux termes desquelles les acquisitions d'actions réalisées par les Communes ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor lorsque la décision de l'Assemblée délibérante compétente fait référence au dit article.

Propose d'inscrire à cet effet au budget principal - article 261 - la somme de 3 168 €, montant de cette acquisition.

2 - Propose l'adoption des statuts de la S.P.L.A. « l'Or Aménagement ».

3 - Désigne le(s) représentant(s) de la Commune dans les différentes instances collégiales de la S.P.L.A. « l'Or Aménagement ».

Il s'agit de :

Monsieur Alain AQUILINA pour siéger au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires

- Madame Marie-Thérèse BRUGUIÈRE pour siéger au sein du Conseil d'Administration en qualité de représentant de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires en vue de la désignation d'un délégué spécial.

4 - Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur les fonctions de président et de directeur général de la société.

5 - Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.



TRAVAUX
Alain HUGUES

I - RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES - SQUARE JARDIN DE LA MAIRIE.

Comme suite à l'appel à la concurrence lancé dans deux journaux locaux le 20 octobre 2009 avec une remise des offres fixée au lundi 09 novembre 2009, trois lots ont été proposés :

- Sur le lot n° 1 : réseau humide : sept entreprises ont soumissionné. Suite à la réunion d'ouverture des plis les sept entreprises ont été retenues. L'entreprise « MALLET » moins et mieux disante, pour un montant H.T. de 159.531,93 €, a été déclarée attributaire.
- Sur le lot n° 2 : réseau sec : deux entreprises ont soumissionné ; leur deux offres ont été retenues. Après ouverture de la seconde enveloppe, l'entreprise « SPIE », moins et mieux disante, pour un montant de 69.089,30 €, a été déclarée attributaire.
- Sur le lot n° 3 : espaces verts : quatre entreprises ont soumissionné ; leur quatre offres ont été retenues. Après ouverture des enveloppes l'entreprise « POUSSE CLANET » mieux et moins disante, pour un montant de 17.399,50 € a été déclarée attributaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions de Madame le Sénateur-Maire, l'autorise à signer, ou en son absence, Alain HUGUES, Adjoint délégué aux travaux, à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés.

II - PERMISSION DE VOIRIE.

La Société HER@ULT TELECOM, concessionnaire du réseau a demandé l'autorisation d'occuper le domaine public routier de la Commune pour la création de réseaux nouveaux.

Cette permission de voirie établie jusqu'à fin août 2029 doit être finalisée par un arrêté.

Madame le Sénateur-Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Sénateur-Maire à signer l'arrêté précité.

III - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à la S.A.R.L. SERI.

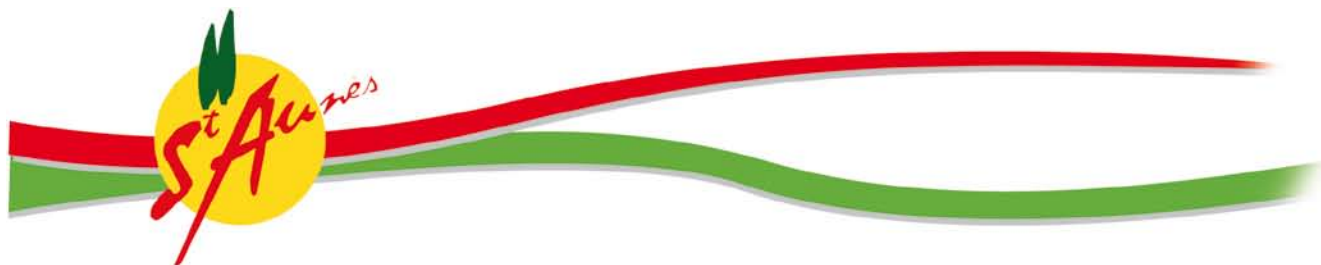
Au cours de l'exécution du projet, la partie n°3 relative à l'aménagement fixé des abords de la Mairie

"*SQUARE-JARDIN DE LA MAIRIE*" a évolué. Les aménagements initialement envisagés ont été

complétés par des additifs portant le montant prévisionnel des travaux estimés à 160.000 € H.T. à 350.000 € H.T., soit une augmentation de 190.000 €. Cette réévaluation porte le montant des honoraires initialement prévus à 27.600 € H.T. 0 38.430 € H.T.

Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avenant n° 1 précité, de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'avenant n° 1 précité, autorise Madame le Sénateur-Maire ou en son absence, Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux à le signer.



CULTURE & COMMUNICATION

Cécile PÉREYRON

CULTURE

Le 24 novembre, la soirée spéciale cinéma avec le film « *LE PETIT NICOLAS* », [prêt de coussins et boissons et friandises partagés à l'entracte] a rassemblé 200 personnes.

L'exposition avicole le 28 et 29 novembre s'est très bien déroulée, plus de 150 enfants sont venus découvrir les animaux d'ornement, et 500 entrées payantes ont été enregistrées sur le Week End. La remise des prix du concours de dessins, des livres animaliers, aura lieu vendredi à la salle polyvalente vers 15 heures juste avant le spectacle de Noël.

Le marché de Noël a eu lieu hier avec une quarantaine d'exposants, dont un tiers de Saint-Aunésois, des animations musicales, des échassiers, une maquilleuse, une loterie, des ateliers créatifs pour enfants encadrés par l'association des Assistantes Maternelles. La chorale Chant'Aunès a animé la visite de la crèche dans l'église en début d'après midi. A midi, en présence de Monsieur PARNOT, P.D.G. de Leclerc, sponsor du concours, a eu lieu la remise des prix du concours d'illumination de maison, remporté par Messieurs GARCIA, ROBERT et GILLOT. 120 personnes ont participé au concours de décoration de boules du Noël, le vainqueur enfant est Sabine DIDIERDEFRESSE, le vainqueur ado est Sarah SAMSON et le vainqueur adulte Monsieur Sébastien ROBERT.

Madame Cécile PEREYRON remercie la Commission Culture pour la bonne humeur qui règne sur l'organisation du Marché de Noël, qui est la cerise sur le gâteau de nombreux jours de réflexion, de préparation et de travail en amont et tout particulièrement pour leur investissement exceptionnel, Martine PECCOUX, Marie-Luce MALATERRE, Gérard GRABIEL, René SALVADOR et Jean Pierre BAUD.

- Vendredi 18, à 20 heures nous accueillons la Compagnie des Enchanteurs pour leur spectacle pour enfant « *DEMAIN C'EST NOËL* ».

- Mardi 22, au cinéma, un joli film d'animation « *KÉRITY, la maison des contes* »

- Mercredi 23 à la Médiathèque, la nocturne des enfants, sur inscription à partir de 18 heures, sur le thème des *Noëls dans le monde*.

La Commission Culture s'occupe également des expositions de peinture à la Médiathèque. Actuellement, après Mme SANCHEZ, Mme MASCLAUD, Mr LE MÉTAYER, vous pouvez voir les toiles de Madame SOTO. A partir de début janvier, nous exposerons les oeuvres de Madame BÉRARD (vernissage le 8 janvier 2010) puis de Mr SALEIL.



COMMUNICATION

Présentation de la maquette du bulletin et de la carte de vœux. Ils seront disponibles à la fin de la semaine pour être distribués avec les boîtes de chocolat.

Une nouveauté pour le site Internet à partir du mois de janvier, les internautes pourront s'inscrire par mail pour recevoir chaque mois la news letter « Saint-Aunès au cœur » compilant toutes les actualités et l'agenda en cours.

PERSONNEL

I - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR.

Madame le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, et suite à la demande de temps partiel d'un agent administratif initialement à temps plein, la création d'un nouveau poste au sein du service administratif s'avère indispensable.

A ce poste de rédacteur serait confié le secrétariat du Maire ainsi que la rédaction des documents préparatoires du Conseil Municipal, d'autres tâches seraient affectées à l'ensemble du secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions de Madame le Maire, décide à compter du 1^{er} janvier la création d'un poste de Rédacteur.

II - REMPLACEMENTS PERSONNELS.

a) Absence d'un Agent du Service Technique :

Comme suite à l'absence d'un Agent du Service Technique pour raison accidentelle, Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent remplaçant, pour une période d'un mois renouvelable, afin d'occuper ce poste, nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Sénateur-Maire.

b) Absence d'un Agent du Patrimoine.

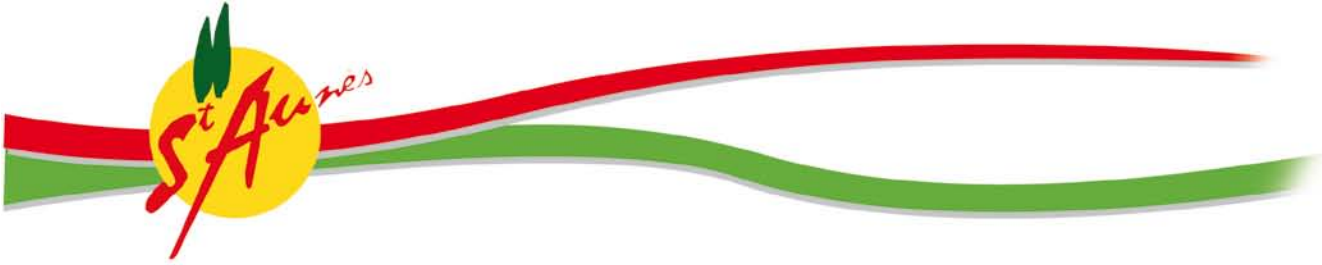
Comme suite au départ en congé maternité d'un Agent du Patrimoine, Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent remplaçant, pour une période d'un mois renouvelable, afin d'occuper ce poste, nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Sénateur-Maire.

III - CONTRAT DE GROUPE MAINTIEN DE SALAIRE - MNT.

Madame le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal du 02 avril 1992, dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel, la Commune s'est engagée à verser à la M.N.T., une participation de 50% de la cotisation du contrat de prévoyance collective " maintien de salaire " pour le personnel titulaire. Pour l'année 2009, le montant de cette participation s'élève à 1.550 €.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 1550 euros à la MNT.



.Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée, décide d'imputer cette dépense à l'article 65737 du budget.

IV - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Le Sénateur-Maire rappelle :

➤ que la commune de Saint-Aunès, par délibération du 11 mai 2009, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Sénateur-Maire expose :

➤ que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré :

. **Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

. **Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2), de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- décide,

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- **Durée du contrat : 5 ans**

- **date d'effet : 1^{er} janvier 2010,**

. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : décès, accident de service/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption.

Conditions : au taux de 4,4 % avec une franchise de 15 jours,

. Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Non-titulaires.

Risques garantis : accident de service/maladie professionnelle , maladies graves, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Conditions : aux taux de 0,90 % avec une franchise de 15 jours.

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Sénateur-Maire à signer les conventions en résultant.



QUESTIONS DIVERSES

Madame Martine PECCOUX, Conseillère Municipale, demande l'avancement du dossier des fissures. Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Urbanisme l'informe que la demande de classement en commune sinistrée a été transmise en préfecture pour suite à donner.

Si notre commune était déclarée sinistrée, les pétitionnaires auraient un délai de 10 jours pour contacter leur assurance pour dédommagement.

Vincent CARBONNELL, Conseiller Municipal, signale un problème de rétention d'eau sur la rue de l'Escolette au niveau du passage surélevé ; Alain HUGUES, Adjoint délégué aux Travaux, prend note de cette remarque et y remédiera dans le cadre des travaux d'aménagement engagés.

Des épaves de voitures sont stockées à nouveau sur un terrain jouxtant le « Chemin de la Languedocienne » ; quelle suite a été donnée à ce dossier ? Monsieur Alain AQUILINA informe le Conseil Municipal que ce dossier a été transmis aux services de Gendarmerie de Mauguio ainsi qu'à la D.R.I.R.E. qui se chargeront de verbaliser le dépositaire, conformément à la loi.

Monsieur Jean-Pierre BAUD, Conseiller Municipal, signale que dans le cadre de la construction d'une habitation, impasse du Parc, l'attributaire du Permis de Construire s'est créé un accès en bouchant le fossé ; Monsieur Alain HUGUES prend note de cette remarque. Le Policier Municipal sera chargé de la constatation et de faire déblayer ces gravats.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 H 30**